

(REGARDS SUR)

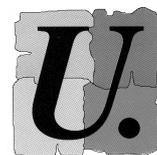


BULLETIN D'INFORMATION du
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS
D'ÉCOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR
Section Charlotte Nivault

SNU ipp.28 - ACTUALITÉS

(REGARDS SUR)
SNUIPP.28

3, rue Louis Blériot
BP 81 125—CHAMPHOL
28304 Mainvilliers cedex



Supplément 7 au Numéro 27- Septembre 2005

À TOUS LES ADHÉRENTS À TOUS LES COLLÈGUES DE L'ÉCOLE

Dispensé de timbrage **CHARTRES CTC**

4 OCTOBRE : ET APRÈS...

La volonté exprimée largement par les grévistes et manifestants du 4 octobre de combattre la précarité, la baisse du pouvoir d'achat, la casse systématique de tous les acquis sociaux par ce gouvernement, devraient trouver des prolongements dans les prochaines semaines. L'absence complète de réponse du gouvernement au lendemain de cette grande journée de mobilisation doit amener l'ensemble des organisations syndicales à trouver des terrains d'entente pour poursuivre et amplifier la bataille. Le SNUipp et la FSU sont prêts à de nouvelles mobilisations interprofessionnelles ainsi que dans la Fonction Publique.

Dans l'Éducation, il faut, dans un cadre unitaire indispensable, un prolongement au moment du débat budgétaire de novembre prochain.

C'est en ce sens que le SNUipp, lors de son Conseil National du 11 octobre, a proposé à la FSU de soumettre un plan d'actions aux fédérations de l'éducation comprenant une vaste campagne pour les moyens pour l'École, un rendez-vous national au moment du vote du budget de l'Éducation nationale, avec une première étape de mobilisation lors de la journée du 19 novembre à Paris, à l'appel des collectifs de défenses de Services Publics pour faire remonter les besoins du Service Public d'Éducation..).

La carte scolaire se prépare dès maintenant dans le cadre du budget. C'est donc tout le sens de plan d'action que le SNUipp propose à tous les partenaires de l'école.

Afin de faire le point sur la rentrée écoulée et les perspectives à venir, le SNUipp 28 vous invite à participer plus nombreux que jamais aux réunions d'information syndicale du mois prochain.

Chacune et chacun pourra prendre du temps pour prendre le recul nécessaire pour exprimer les difficultés rencontrées et les dysfonctionnements constatés.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : c'est très bientôt !

Que ce soit par correspondance pour les collègues des moins de 8 classes, ou par vote direct le mardi 6 décembre dans les plus de 8 classes, les collègues seront amenés à voter pour élire les représentants du personnel au niveau départemental (CAPD) et au niveau national (CAPN).

Le SNUipp appelle tous les collègues à conforter l'unité de la profession en votant pour les listes départementale et nationale présentées par le SNUipp.

Champhol, le 20 octobre
Philippe Jumeau

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE : 20 octobre 2005.

Bulletin bimestriel - 0,76 €
ISSN : 1623-7927
Commission Paritaire de Presse : 1105 S 05610
Directeur de publication : Patrick THERAUD
Imprimé par nos soins

Sommaire :

- P 1 : Après le 4 octobre
- P 2 : Se syndiquer
- P 3 : Infos diverses
- P 4 : infos syndicales
- P 5 - 6 : adhésion, prélèvement

SNUipp 28— 3, rue Louis Blériot—BP 81 125 CHAMPHOL 28 304 Mainvilliers cedex.
Tél : 02 37 21 15 32 Fax : 02 37 21 39 89 Mail : snu28@snuipp.fr
Le site départemental du SNUipp 28 : <http://28.snuipp.fr>

Parce qu'ensemble c'est toujours mieux que tout seul

Et si vous vous syndiquiez...

Se rassembler pour mieux agir

S'informer, débattre et participer aux décisions...

Construire les mobilisations rassemblant le plus grand nombre dans la profession et au-delà... Agir pour faire échec aux projets néfastes, pour améliorer les conditions de carrière et de travail, exiger l'école de la réussite de tous, imposer des choix solidaires pour les droits sociaux.

Votre premier acte militant ?

Sans aucun doute... car si le **SNUipp**, grâce au vote de la profession, est le **premier syndicat dans les écoles d'Eure-et-Loir et de France**, c'est aussi le nombre d'adhérent(e)s qui fait sa force face à l'administration et au gouvernement !

Se syndiquer (à travers des propositions, des idées dont vous êtes partie prenante au cours de nos multiples réunions rencontres et autres débats...), c'est **peser sur tous les choix plutôt que les subir !**

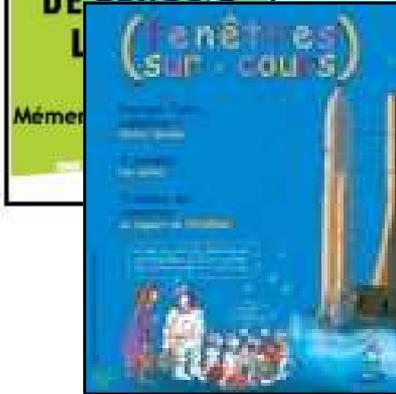
Se syndiquer c'est aussi être informé et suivre l'actualité professionnelle en recevant personnellement les infos départementales (Regards sur) et nationales (Fenêtres sur cours) du SNUipp et de la FSU (la revue Pour).

Les cotisations de ses adhérent(e)s sont le seul moyen de financement des actions et des publications sur SNUipp 28 et, par là même, le garant de son indépendance.

Bien sûr, les délégué(e)s du personnel du SNUipp continueront de défendre et de soutenir l'ensemble des collègues de **s'opposer à l'arbitraire** mais leur action sera d'autant plus efficace qu'un plus grand nombre de militant(e)s et de syndiqué(e)s leur apportera son soutien... et puis, pour vous, pour nous tous (du débutant au retraité), n'est-ce pas aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité ?

Alors à bientôt...

...dans le SNUipp !



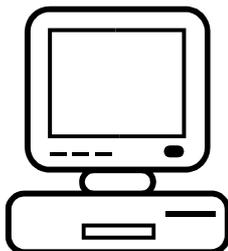
Une presse départementale et nationale.



Des permanences tous les jours au 02.37.21.15.32



Des aides, des publications spéciales...



Un site départemental <http://28.snuipp.fr>



INFOS DIVERSES.

COLLÈGE : REPLACEMENT DE COURTE DUREE :

Les enseignants de SEGPA ne sont pas concernés

Certaines circulaires rectorales indiquent « *que les dispositions qui se rapportent au remplacement de courte durée des personnels enseignants s'appliquent aux instituteurs spécialisés affectés dans les établissements du second degré (SEGPA dans les collèges notamment)* ».

Il n'en est rien.

Le décret n° 2005-1035 du 26 août 2005 ne s'applique qu'aux professeurs certifiés, d'EPS et PLP.

Nous sommes immédiatement intervenus auprès du cabinet du Ministre qui confirme que les instituteurs et professeurs des écoles exerçant dans un collège ne sont pas concernés par le dispositif relatif au remplacement de courte durée. Aucune heure supplémentaire ne peut être imposée. Les circulaires des rectorats seront modifiées.

DIRECTION D'ÉCOLE :

Dans un courrier adressé au SNUipp, au SGEN et au SE, le ministère fait connaître sa volonté de reprise du dialogue.

Chacun notera la formule passablement « *alambiquée* » utilisée par le ministre qui souhaite « *donner un cadre réaliste et des perspectives crédibles à de futures négociations* ». Cette rencontre a lieu le 20 octobre.

Dès la fin de cette réunion, le SNUipp informera la profession, via son site <http://28.snuipp.fr> et dans ses écrits de rentrée, des propositions du ministère. Ci-dessous copie du courrier du ministre :

Messieurs les Secrétaires Généraux,

Au nom de l'Intersyndicale, vous avez appelé l'attention du Ministre sur la situation de la direction et du fonctionnement de l'école.

Le Ministre souhaite relancer la réflexion et la concertation et il a demandé à Bernard THOMAS, Directeur adjoint du cabinet, de vous recevoir pour établir un bilan de la situation actuelle et des problèmes à résoudre.

Cette reprise du dialogue est essentielle pour donner un cadre réaliste et des perspectives crédibles à de futures négociations.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Secrétaires Généraux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

I.S.S.R.

De très mauvais coups en préparation !

On s'y attendait et c'est effectivement en préparation. Le ministère de l'Éducation Nationale cherche à faire des économies dans tous les postes de dépenses.

Le SNUipp a été reçu, mercredi 12 octobre, par M. Dellacagrande, Directeur des Affaires financières. Un nouveau décret est en préparation ; il visera à une application en retrait du décret fondateur (n° 89-825 du 09-11-89).

Ce nouveau décret sera présenté lors d'un prochain CTPM.

Il se présenterait ainsi :

1. Modalités de versement de l'ISSR pour les collègues exerçant sur supports fractionnés :

Seraient indemnisés les jours effectivement travaillés hors de l'école de rattachement, si celle-ci et l'école de remplacement sont situées dans 2 communes différentes.

2. Modalités de versement de l'ISSR pour les collègues titulaires remplaçants :

Le directeur des affaires financières a annoncé que l'ISSR devrait continuer d'être versée pour les mercredi, samedi et dimanche (semaine de 4 jours et demi) inclus dans la période de remplacement. « L'indemnité est attribuée jusqu'au terme du remplacement », elle ne devrait donc plus être versée sur les mercredi, samedi et dimanche qui suivent la fin du remplacement.

L'objectif est donc on ne peut plus clair : sont directement visés les collègues sur postes multiples qui bénéficiaient de l'assimilation au régime des titulaires mobiles mais aussi les collègues TR exerçant en écoles de 4 jours.

A plusieurs reprises, le Directeur des Affaires Financières a laissé entendre que désormais « *tout est fongible* », et que la LOLF induisait de nouvelles modalités de dialogue social dans les services déconcentrés (sous-entendant qu'on peut toujours faire de l'ISSR... et moins de hors-classe, par exemple). C'est pur mensonge car si on était en période d'embellie budgétaire, on le saurait déjà !!!

Début novembre, le secrétariat national du SNUipp proposera des modalités d'action car cette question intéresse toute la profession.

En attendant ce sont les règles actuelles qui prévalent.

Nous appelons tous les collègues concernés à vérifier scrupuleusement leur application et à nous alerter en cas de doute(s).

DEMI JOURNÉES D'INFORMATION SYNDICALE DU SNUipp-FSU 28.

Elles se tiendront le mercredi 16, le samedi 19, le mercredi 23 et le samedi 26 novembre de 9 h 00 à 12 h 00. Ces réunions sont ouvertes à tous, syndiqués ou non. La section départementale du SNUipp a informé l'IA et les IEN de la tenue de ces réunions, il n'y a donc pas lieu de prévenir l'administration.

A l'ordre du jour : bilan de rentrée, budget 2006, loi sur le handicap, actions, initiatives SNUipp, syndicalisation...

Mercredi 16 novembre	Samedi 19 novembre	Mercredi 23 novembre	Samedi 26 novembre
CHARTRES Local SNUipp	CHARTRES Local SNUipp	CHARTRES Local SNUipp	DREUX École Michelet
NOGENT LE ROTROU Foyer Socio-culturel	TOURY Salle de la Mairie	HANCHES BCD école élémentaire	CHATEAUDUN Salle n° 31 rue Touffaire
DREUX École Michelet	St Rémy sur Avre École de la Vallée		CHATEAUNEUF EN THYMERAI

**DEMI-JOURNÉE D'INFO SYNDICALE SPÉCIAL AIS
(réseaux, établissements, classes spécialisées)
vendredi 25 novembre de 13 h 30 à 16 h 30 à l'IME Champhol.**

NOUVEAU : ÉCOLES À 4 JOURS ET DROIT SYNDICAL.

Depuis plusieurs années, le SNUipp regrette le fait que la rencontre avec les collègues des écoles à 4 jours ne soit pas facilitée par les aléas de ce mode de fonctionnement.

Le droit à l'info syndicale concerne tout le monde. C'est la raison pour laquelle le SNUipp a informé l'IA d'Eure-et-Loir que pour les écoles à 4 jours, le syndicat proposera une journée entière d'info syndicale le mardi 22 novembre (regroupant ainsi les 2 demi-journées prises par le reste de la profession. A ce jour pas de réponse de l'IA).

Affaire à suivre pour la confirmation de la tenue de cette réunion et du lieu à déterminer. Cette journée prendrait la forme suivante : matinée consacrée à l'info syndicale générale, l'après-midi verrait la diffusion du film « Tous les enfants ont droit... », film réalisé à l'initiative du SNUipp, projection suivie d'un débat autour des thèmes évoqués dans le film (transformation de l'école, conditions d'exercice, rôle des parents,...).

Toutes ces infos figureront dans la circulaire de rentrée du SNUipp 28.

Le 6 décembre 2005.

Élections professionnelles

**Vous allez élire
des délégués du personnel
qui vous représenteront
pendant 3 ans**

**VOTEZ POUR
LA LISTE SNUipp-FSU**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Vote par correspondance :

- Les collègues exerçant dans les écoles de moins de 8 classe
- Les collègues TR BD et ZIL
- Les collègues de RASED
- Les collègues de SEGPA
- Les collègues en congés (CLM, CLD, formation professionnelle, en CAPA-SH—sauf si en école de 8 classe au moins -).
- Les collègues en réadaptation et réemploi
- Les collègues maîtres-formateurs n'exerçant pas dans les écoles
- Les collègues détachés ou mis à disposition ou exerçant en IUFM.

Tous les collègues votant par correspondance recevront à domicile l'ensemble du matériel de vote. Il est possible et souhaitable de voter dès réception.

ÉCOLES DE 8 CLASSES ET PLUS :

Scrutin le mardi 6 décembre de 9 h 00 à 15 h 00.

Pendant les congés, le SNUipp adressera à tous les collègues du département un bulletin « spécial élections professionnelles ».